



AVRIL 2019

L'écho du CE DTSI

Vos élus CGT au CE

- Nora Barcham (DIF)
 - Noël Dréano (UPR IDF)
 - Elisabeth Guibert (DESI)
 - Philippe Lafrance (DESI)
 - Michel Piasecki (DR)
 - Georges Termignon (UPR SE)
- et
- Didier Aubinais (DISU) RS CE

Comme tous les ans le bilan social de DTSI est présenté au CE d'avril. Et comme tous les ans il montre une baisse significative du nombre de salariés.

Le nombre de salariés baisse avec le non remplacement de tous les départs, résultat d'une politique purement financière. Cela a pour conséquence de dégrader les conditions de travail. Et les collègues qui partent en retraite sans être remplacés ou remplacés à la dernière minute emmènent leurs compétences, perdues pour l'entreprise.

Pour compenser la direction augmente la sous-traitance de 11%, ce qui n'est pas rien. C'est sans compter que de plus en plus de

Edito : Bilan pas très social

travail est envoyé à C2S (filiale de SOFRECOM) que la direction ne compte pas dans la sous-traitance. Ça fait beaucoup.

Un fait notable depuis plusieurs années, et devenu structurel, est la transformation de la structure de l'emploi à DTSI par l'augmentation du nombre de salariés en bandes E et F, et la baisse très significative en C, D et Dbis. Il y a une certaine logique : avec l'évolution des techniques le besoin en qualifications augmente. Comment connaître le niveau de compétence et de technicité dont les salariés auront besoin dans 10, 20 ans alors qu'on ne connaît pas les techniques qui seront mises en œuvre ? Il faut donc des salariés capables de se former sur des techniques que nous ne connaissons pas aujourd'hui.

La CGT remarque que les salariés des PTT, puis des Télécoms, puis de France Télécom qui sont maintenant Orange ont montré leur capacité à se former, s'adapter et produire un travail de grande qualité dans un contexte de bouleversement technique. Il est donc nécessaire

d'offrir aux salariés actuellement en bandes C, D et Dbis des possibilités d'évolution bien plus importantes que ce qui est fait aujourd'hui.

Les salariés ont montré leur courage pour s'adapter au changement, à la direction d'avoir le courage de leur faire confiance en mettant en place plus de parcours vers des métiers plus qualifiés.

La CGT est opposée cette politique de l'emploi et de compétence de la direction qui est motivée par la recherche de profits immédiats au détriment des conditions de travail des salariés



L'égalité professionnelle, pas le truc de la CFDT

Dans les négociations de mise en place du futur CSE, qui remplacera le CE, Orange veut supprimer la commission égalité professionnelle en la fusionnant dans la commission Emploi, Métiers, Formation.

Les négociations ne sont pas terminées, et il y a une vraie volonté de la plupart des organisations syndicales

pour conserver la spécificité de cette commission qui intervient sur les bilans et fait des propositions pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Nous avons proposé une résolution au vote des élus pour demander à la direction de la DTSI d'intervenir en plus haut lieu pour modifier la posi-

tion d'Orange.

Il ne s'agissait donc que de soutenir les négociateurs sur ce point.

La CFDT a considéré que ce point relevait des négociations et pas du CE ! Et elle a voté CONTRE ! Comprenez qui pourra ...

Salariés en danger, la CGT réagit vite et fort !

Le rapport annuel des médecins du travail est une véritable alerte qui mérite, selon la CGT, un droit d'alerte pour danger grave et imminent !

En cette année où s'ouvre le procès des tristes années vécues dans notre entreprise, le rapport des médecins du travail nous donne l'impression qu'aucune leçon n'a été tirée du passé ! Ce serait même le contraire, le mouvement d'accélération des réorganisations (ARCQ, SDIT, agilité,...) fait renaître les effets de 2009 ! C'est de la responsabilité de l'entreprise de les régler au plus vite et de supprimer les dangers pour les salariés.

La CGT attend des actes concrets, il est urgent de rectifier très vite ! Il ne suffit pas de discourir sur le SST, sur les divers travaux mis en place (REX, GGP, co-construction, IC CHCST,...) qui n'ont pas fait preuve de leur réactivité et de leur efficacité en terme de prévention primaire.

Orange est malade de sa seule volonté de faire du business pour business. Ses salariés, tous, sont en danger grave et imminent !

La CGT ne plaisante pas, les salariés ont plus besoin de bonnes conditions de travail que de baby-foot ou de salles de convivialité !

Pour qu'il y ait une qualité de vie au travail, il est nécessaire que les conditions de travail soient bonnes et non pas de le décider ou de théoriser sur la QVT (qualité de vie au travail).

Notre devoir d'élus, de syndicalistes est de prévenir, de préconiser de véritables solutions, l'entreprise se doit d'analyser en profondeur ce rapport et d'en

tirer les enseignements au plus vite. Et ce avec les divers IRP concernées, sans attendre que les nouvelles arrivent.

Le travail de la commission CHSCT révèle de nombreuses inquiétudes.

Pour la CGT c'est aujourd'hui qu'il faut réagir pas dans un an ou deux.

C'est en ce sens que la CGT a proposé :

1 – Que le CE DTSI dépose dans les plus brefs délais un Droit d'Alerte pour Danger Grave et Imminent.

2 – De porter ce droit d'alerte dans tous les CE d'Orange lors de la présentation du RAA des Médecins du travail.

3 – Que la Secrétaire du CE soit mandatée auprès du CCUES pour que celui-ci dépose aussi ce droit d'alerte.

4– Que le CN CHSCT soit saisi dans les meilleurs délais.

5– Que la commission CHSCT soit mandatée pour travailler rapidement sur cette alerte avec si besoin une demande d'expertise afin que des préconisations soient établies rapidement.

Devant cette situation la CGT prend ses responsabilités et demande à toutes et tous de faire de même. Le rapport des médecins du travail éclaire une situation et pour la CGT c'est à l'entreprise de répondre et vite, face à ses responsabilités.

Des résolutions en ce sens ont été votées, sauf par la CFDT qui s'est abstenue



Unis - Centre national de recherche et de conseil pour la promotion des salariés du travail et des salariés professionnels - www.unis-salariés.com

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

